

# Actualisation du zonage du parc national d'El Kala

L'étude devra réexaminer le zonage actuel avec une interprétation-analyse écologique et déboucher, sur la base d'informations et de données actualisées avec une concentration sur les événements majeurs, sur la proposition d'un nouveau zonage dans le cadre d'un rééquilibrage territorial devant répondre particulièrement à des objectifs de portée écologique.

Elle passe en fait par l'établissement d'un diagnostic général exhaustif. L'évaluation de l'état actuel du parc prendra bien évidemment en compte la situation antérieure et les diverses étapes par lesquelles il y a eu évolution et principalement les facteurs et critères écologiques ayant prévalu lors de l'institution officielle de l'aire protégée.

L'aire de l'étude comprend pour la partie terrestre :

- Les zones humides (Les lacs Tonga, Oubeira, Mellah, le lac bleu et le lac noir, les marais de Bourdim, les oueds et ripisylves qui leurs sont associées, la zone d'estuaires et marine),
- Les zones dunaires,
- Les massifs forestiers.

Pour la partie marine, la zone d'étude pour l'actualisation du zoning porte sur le compartiment marin situé entre le Cap Rosa à l'Ouest et la Cap Segleb à l'Est. L'investigation portera sur le domaine marin compris entre 0 m et l'isobathe des 100 m.

## **Volet renforcement institutionnel :**

C'est un volet clé dans la maîtrise de tout processus de gestion efficiente. Dans le cas du parc national d'El Kala et conformément aux termes de références, l'accent doit être mis sur :

### **- La formation des cadres**

Principalement dans les domaines de la compréhension de la notion d'aire protégée dans toutes ses dimensions de patrimoine social, économique (banque génétique), culturel, environnemental, touristique et de bien être des populations ...

### **- La formation du personnel de surveillance :**

Dans les aspects de connaissance de la valeur et de l'importance du patrimoine protégé, de la connaissance de niveau de sensibilité des espèces animales et végétales, des milieux et des habitats du fonds culturel... ainsi que dans l'approche et la sensibilisation du public. L'agent de surveillance doit également maîtriser les instruments juridiques dont dispose le parc et la manière dont il peut faire usage dans les cas de conflit et ce, tout autant que l'encadrement de gestion.

### **- La formation des chercheurs :**

Cette formation doit être spécifique aux domaines couverts par une aire protégée et visera plus précieusement l'amélioration des connaissances, la compréhension du rôle de chercheur et l'établissement de liens avec des vis-à-vis nationaux ou étrangers dans le cadre évidemment des relations qu'entretient le parc avec des institutions similaires nationales et internationales.

Cette formation qui inclut également le perfectionnement cyclique des cadres du parc par des participations à des séminaires, des conférences, des stages est à soumettre aux institutions et universités dans le cadre de conventions à établir avec le parc.

Parallèlement, il sera élaboré un catalogue de thèmes de recherche traduisant les préoccupations du parc qui sont dictées par le terrain. Ce catalogue définira le maximum d'éléments de mise en œuvre (résultats attendus, moyens à mobiliser, calendrier d'exécution ...).

### **- La sensibilisation des acteurs intra et extra parc :**

Que se soit dans le domaine du développement local en général, de la protection de l'environnement ou de la gestion des aires protégées, l'expérience a prouvé que sans la participation de tous les acteurs locaux en intra et en extra de l'entité à promouvoir, la performance des résultats attendus reste toujours bien en deçà des objectifs fixés.

Le parc national, n'étant pas un îlot isolé, doit faire face continuellement à une multitude de situations simples ou complexes liées à des aspects relationnels avec les acteurs qui gravitent autour de son territoire ou qui activent en son sein

Ces acteurs sont aussi bien les secteurs technico-administratifs, les communes, les agriculteurs, les éleveurs, les industriels, les touristes, le simple public...

Cette masse d'acteurs est-elle consciente de l'importance de l'aire protégée, de ces objectifs, de son utilité, de son statut... ?

S'il est difficile de répondre a priori, à cette question, il n'en demeure pas moins que des efforts continuels d'éducation, d'explication de visibilité doivent être menés pour que s'affirme une appropriation du parc par tous les intervenants que ce soit dans le domaine de la protection ou de la contribution à l'épanouissement de ce patrimoine commun.

#### **L'esquisse d'un plan de gestion :**

L'esquisse du plan de gestion envisagé sera conçue et développée de manière à être en adéquation avec les nécessités de conservation, de protection et de développement articulé autour des programmes sectoriels.

Cette esquisse s'efforcera d'adapter la démarche suivie par les parcs pour l'élaboration de plans de gestion respectifs en vue d'intégrer le plan de gestion du parc national d'El Kala qui se trouve en phase d'exécution.

Il est évident que pour qu'un parc fonctionne conformément à ses objectifs, il doit planifier sa gestion. Cette planification doit être fondée sur une connaissance parfaite de la situation existante, en termes de moyens adéquats et en termes de connaissance de l'état des richesses, ainsi que des contraintes et dangers qui menacent le patrimoine à protéger en général ou les entités individualisées qui constituent ce patrimoine notamment les habitats spécifiques biologiques.

L'ébauche donc du plan de gestion, dans la perspective de l'établissement de règles précises et détaillées comportera des orientations et de recommandations pour une gestion transitoire dans l'attente du montage d'un plan de gestion complet.